

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le quatrième (4<sup>e</sup>) jour du mois de février 2013, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :  
Steeve Lizotte, Vincent Dufour, Claude Poulin, Marc-André Jean et Gilles Harvey, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Est aussi présent monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Est absent monsieur Antonin Tremblay.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 00 et prend fin immédiatement (aucune question).

#### **Rés # 13-02-01      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption, après y avoir ajouté le point :

9.1.a : Amendement à la résolution numéro 12-12-13, relative à l'achat de mobilier urbain et de pontons pour le quai de Port-au-Persil.

#### **Rés # 13-02-02      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2013**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2013 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

#### **Rés # 13-02-03      COMPTES**

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

|                                      |                      |
|--------------------------------------|----------------------|
| - Comptes (C1300711 à C1300774)      | 76 679,37 \$         |
| - Salaires et rémunérations des élus | 36 954,13 \$         |
| <b>TOTAL</b>                         | <b>113 634,13 \$</b> |

**Rés # 13-02-04            VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'expédier la liste des personnes qui n'ont pas entièrement acquitté leur compte de taxes 2011 à la MRC de Charlevoix-Est, en vue de la vente d'immeubles pour le non-paiement de taxes ;
- d'inscrire également, sur la liste que nous transmet la Commission Scolaire de Charlevoix, le montant échu des taxes des personnes figurant sur ladite liste en vue de cette vente d'immeubles pour non-paiement de taxes ;
- et d'autoriser Mme Sylvie Foster, directrice générale / secrétaire-trésorière, ou M. Gérald Bouchard, directeur général adjoint, à se rendre à la MRC de Charlevoix-Est à la mi-juin pour assister à la vente de ces immeubles. Ces derniers sont autorisés à enchérir et acquérir, le cas échéant, au nom de notre municipalité, les immeubles érigés sur notre territoire;
- qu'un avis recommandé a déjà été expédié aux propriétaires concernés;
- qu'une copie de la susdite liste soit transmise à la Commission Scolaire de Charlevoix.

c.c.    MRC de Charlevoix-Est

**Rés # 13-02-05            PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME « EMPLOI ÉTÉ CANADA »**

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Emploi - Été Canada 2013 ».

Monsieur le maire, Sylvain Tremblay, ou le maire suppléant et/ou la directrice générale, madame Sylvie Foster, ou son adjoint, sont par la présente, autorisés à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 13-02-06            PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME « SUBVENTION SALARIALE »**

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Subvention salariale ».

Monsieur le maire, Sylvain Tremblay, ou le maire suppléant et/ou la directrice générale, madame Sylvie Foster, ou son adjoint, sont par la présente, autorisés à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 13-02-07            PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME « INTÉGRATION AU TRAVAIL »**

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Intégration au travail 2013 ».

Monsieur le maire, Sylvain Tremblay, ou le maire suppléant et/ou la directrice générale, madame Sylvie Foster, ou son adjoint, sont par la présente autorisés à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 13-02-08 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME « D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIRS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES 2013-2014 »**

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'accompagnement en loisirs pour les personnes handicapées 2013-2014 ».

Monsieur le maire, Sylvain Tremblay, ou le maire suppléant et/ou la directrice générale, madame Sylvie Foster, ou son adjoint, sont par la présente autorisés à signer tout document en rapport avec ladite demande.

**Rés # 13-02-09 APPUIE À LA SDEDS POUR PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PMVRMF »**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le projet présenté par la Société de développement économique durable de Saint-Siméon (SDEDS) dans le cadre du *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet 2*.

**Rés # 13-02-10 ACHAT DE TROIS (3) CASQUES D'ÉCOUTE POUR LE SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE**

ATTENDU QUE nous avons reçu trois (3) propositions, relativement à l'achat de trois (3) « *écouteurs sans fil* », pour le système téléphonique de l'administration municipale de la part des entreprises suivantes, soit :

- Équipement GMM inc.
- Services Info-Comm
- Services de Documents SDD ;

ATTENDU QUE l'entreprise « Équipement GMM inc » a soumis le plus bas prix ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de trois (3) « *écouteurs sans fil* », pour le système téléphonique de l'administration municipale, auprès de l'entreprise *Équipement GMM inc.* , au coût de 1 069,23 \$ (taxes incluses).

**Rés # 13-02-11      ENTÉRINER LE MANDAT DONNER À NOS PROCUREURS**

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner le mandat donné à nos procureurs, relativement à la production d'un avis juridique portant sur le fait que les deux (2) membres du conseil municipal qui siègent au sein du conseil d'administration de la Société de développement économique durable de Saint-Siméon (SDEDS), puissent entériner un bail de location des infrastructures du quai de Port-au-Persil avec la municipalité.

**Rés # 13-02-12      ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT PORTANT LES NUMÉROS 18 ET 127**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a entièrement réalisé l'objet des règlements n° 18 et 127 ;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 4 540 700 \$ ;

ATTENDU QUE le financement permanent de cette somme a été effectué ;

ATTENDU QU' il existe un solde de 684 300 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt n° 18 et 127 pour réduire Le montant de la dépense et de l'emprunt ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par monsieur Steeve Lizotte, appuyé par monsieur Marc-André Jean et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt des règlements n° 18 et 127 soit réduit de 5 225 000 \$ à 4 540 700 \$ ;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**Rés # 13-02-13      LISTE DE NOS PRIORITÉS 2013 À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire parvenir au lieutenant Martin Denis, directeur du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Charlevoix-Est, une liste des priorités d'intervention et de nos activités pour lesquelles une attention particulière devrait être apportée en 2013, dans les limites de notre municipalité.

**Rés # 13-02-14      MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS UTILISÉS EN SÉCURITÉ-INCENDIE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits utilisés en sécurité-incendie;

- ATTENDU QUE l'article 29.9.1, 14.7.1 du *Code municipal* :
- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
  - précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
  - précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;
- ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon désire participer à cet achat regroupé pour se procurer différents produits utilisés en sécurité-incendie dans les quantités nécessaires pour ses activités;
- POUR CES MOTIFS il est proposé par monsieur Gilles Harvey, appuyé par monsieur Marc-André Jean et résolu à l'unanimité des conseillers :
- QUE la Municipalité de Saint-Siméon confie, à l'UMQ, le mandat de préparer en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achats regroupés de différents produits utilisés en sécurité-incendie nécessaires aux activités de la Municipalité;
- QUE la Municipalité de Saint-Siméon confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité de Saint-Siméon accepte que le choix de certains produits soit déterminé suite à l'analyse comparative des soumissions déposées et selon les règles définies au document d'appel d'offres;
- QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Saint-Siméon s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la municipalité de Saint-Siméon s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant les fiches d'inscription requises transmise par l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;
- QUE la Municipalité de Saint-Siméon reconnaît que l'UMQ lui facturera un frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent appel d'offres, ce pourcentage est établi à 1% (100,00 \$ minimum) pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 1,25 % (150.00 \$ minimum) pour les non membres;
- QU' un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**Rés # 13-02-15            REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE SILENCIEUX DU CAMION  
GMC TOPKICK / KODIAK 1995**

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) propositions, relativement au remplacement du système d'échappement du camion GMC Topkick / Kodiak 1995 (SWATT), des entreprises suivantes :

- Citadelle Chevrolet Cadillac Buick GMC ltée;
- Le petit gars du Silencieux inc.;

ATTENDU QUE l'entreprise « *Le petit gars du Silencieux inc.* » a soumis le plus bas prix ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de *remplacement du système d'échappement du camion GMC Topkick / Kodiak 1995 (SWATT)*, à l'entreprise « Le petit gars du Silencieux inc.», selon le prix soumis en date du 6 décembre 2012, soit 814 \$ (plus les taxes), comprenant les pièces et l'installation.

**Rés # 13-02-16            ACHAT D'ÉCUSSENS POUR NOTRE SERVICE D'INCENDIE**

ATTENDU QUE nous avons reçu trois (3) propositions, relativement à la confection d'écussons brodés pour notre service d'incendie, des entreprises suivantes :

- Produits Tan-Ex ;
- Martin & Lévesque (1983) inc. ;
- Broderie R.B.

ATTENDU QUE l'entreprise « *Produits Tan-Ex* » a soumis le plus bas prix ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat de *confection de 200 écussons brodés pour notre service d'incendie* à l'entreprise « Produits Tan-Ex », selon le prix soumis en date du 10 janvier 2013, soit 2,40 \$ de l'écusson (plus les taxes). Il n'y aura aucun frais pour le montage, l'échantillon à l'écran et la livraison.

**Rés # 13-02-17            DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR AMÉLIORER NOS  
CHEMINS MUNICIPAUX À NOS DÉPUTÉS**

ATTENDU le piteux état de nos chemins municipaux ;

ATTENDU QUE la rue de la Chapelle et le chemin Sainte-Anne sont des chemins sous la responsabilité de la municipalité ;

ATTENDU QUE la rue de la Chapelle est la porte d'entrée au Parc municipal de la Baie-des-Rochers, site fortement achalandé par de nombreux touristes et que le chemin Sainte-Anne dessert deux (2) commerces;

ATTENDU QUE la municipalité investit de bonnes sommes d'argent dans son réseau routier depuis plusieurs années et qu'elle a encore de nombreuses améliorations à y effectuer pour qu'il soit dans un état acceptable ;

POUR CES  
MOTIFS,

sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire parvenir une demande d'aide financière de 100 000 \$ à notre député fédéral, monsieur Jonathan Tremblay et à notre députée provinciale, madame Pauline Marois, pour apporter des améliorations à la rue de la Chapelle et au chemin Sainte-Anne.

**Rés # 13-02-18**

**VENTE D'UN CAMION TROIS (3) TONNES GMC, MODÈLE C75, DE L'ANNÉE 2009**

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un appel d'offres public pour la vente de notre camion diesel de trois (3) tonnes, avec benne basculante, de marque GMC, modèle C75, de l'année 2009. Le prix de base sera de 50 000 \$.

**Rés # 13-02-19**

**ACHAT DE MARCHEPIEDS POUR LE CAMION FORD DE TROIS (3) TONNES, DE L'ANNÉE 2013**

ATTENDU QUE

nous avons reçu deux (2) propositions, relativement à l'achat de marchepieds pour le camion Ford de trois (3) tonnes de l'année 2013, des entreprises suivantes :

- P.E. Boisvert Auto ltée;
- Performance Ford de La Malbaie;

ATTENDU QUE

l'entreprise « *Performance Ford de La Malbaie* » a soumis le plus bas prix ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat relatif à *l'achat de marchepieds pour le camion Ford de trois (3) tonnes de l'année 2013*, à l'entreprise « Performance Ford de La Malbaie », selon le prix soumis en date du 22 janvier 2013, soit 420,87 \$ (plus les taxes). L'installation sera effectuée par notre mécanicien.

**Rés # 13-02-20**

**DISPOSITION DU RÉSERVOIR D'UN VIEUX COMPRESSEUR**

ATTENDU QUE

nous n'avons reçu aucune offre pour l'achat du l'achat du réservoir de notre ancien compresseur à air;

POUR CES MOTIF,

sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de disposer dudit réservoir à même le bac de récupération des métaux.

**Rés # 13-02-21      ENTÉRINER LA LOCATION D'UN AUTOBUS POUR LA MANIFESTATION DU 4 FÉVRIER 2013, RELATIVEMENT À LA RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI À LA MALBAIE**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner la location d'un autobus de l'entreprise *Transport Savary*, pour le transport des personnes qui ont participé à la manifestation du 4 février 2013, relativement à la réforme de l'assurance-emploi, qui s'est tenue à La Malbaie.

**Rés # 13-02-22      DÉROGATION MINEURE 13-01**

ATTENDU                    la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise le 31 janvier 2013;

POUR CE                    sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des MOTIF                    conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure portant le numéro 13-01, au propriétaire du lot 62-28, du Rang du Port-au-Persil, au cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Siméon (matricule 5100 11 8208), ayant pour but d'autoriser l'agrandissement d'une résidence (maison mobile) dans la cour arrière, ayant une marge de recul latérale d'environ 1,4 mètre et une marge de recul arrière d'environ 5,4 mètres, alors que l'article 4.1 du Règlement de Zonage numéro 180, soit la grille des spécifications, de l'ancienne Municipalité de Saint-Siméon Village, stipule que la marge de recul latérale ne doit pas être inférieure à 2,0 mètres et celle arrière de 8,0 mètres.

**Rés # 13-02-23      ACHAT D'UN « PARA-GRAF »**

ATTENDU QUE            nous avons reçu deux (2) propositions, relativement à l'achat d'un « paga-graf » pour la municipalité, des entreprises suivantes :

- Asystel;
- Compo Orléans;

ATTENDU QUE            l'entreprise « *Asystel* » a soumis le plus bas prix ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat relatif à *la confection d'un para-graf* pour la municipalité, à l'entreprise « *Asystel* », selon le prix soumis en date du 24 janvier 2013, dans l'estimation # 64650, soit 4 343,77 \$ (taxes incluses).

**Rés # 13-02-24      ACHAT D'UN « ASPIRATEUR » POUR LE CENTRE CULTUREL RAYMOND-MARIE TREMBLAY**

ATTENDU QUE            nous avons reçu deux (2) propositions, relativement à l'achat d'un « aspirateur » pour le Centre culturel Raymond-Marie Tremblay, des entreprises suivantes :



- Produits sanitaires optimum;
- Fortin Balayeuse enr.;

ATTENDU QUE l'entreprise « *Produits Sanitaires Optimum* » a soumis le plus bas prix ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'une *balayeuse Johnny Vac Skip & JV202*, pour Centre culturel Raymond-Marie Tremblay, de l'entreprise « *Produits Sanitaires Optimum* », selon le prix soumis en date du 4 février 2013, dans l'estimation # 3946, soit 349,95 \$ (plus les taxes).

**Rés # 13-02-25            RATIFIE L'ACHAT D'UN « ORDINATEUR PORTABLE » POUR LA COORDONNATRICE EN LOISIRS EN CULTURE**

ATTENDU QUE nous avons reçu trois (3) propositions, relativement à l'achat d'un « ordinateur portable » pour la coordonnatrice en loisirs et culture, des entreprises suivantes :

- Équipement GMM inc.;
- Imprimerie de Charlevoix;
- Services de Documents de Charlevoix ;

ATTENDU QUE l'entreprise « *Équipement GMM inc.* » a soumis le plus bas prix ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'achat d'un *ordinateur portable pour la coordonnatrice en loisirs et culture*, de l'entreprise « *Équipement GMM inc.* », selon le prix soumis en date du 15 janvier 2013, dans l'estimation # 103, soit 689,84 \$ (taxes incluses).

**Rés # 13-02-26            ADDENDAS À LA RÉOLUTION NUMÉRO 11-02-31, RELATIVEMENT AUX REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX QUI SIÈGENT SUR LE COMITÉ DE LA CHANTEAUFÊTE DE CHARLEVOIX**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter deux (2) addendas à la section « 3 – Cautionnement » de la résolution numéro **11-02-31**, plus précisément aux points 1 et 3 du paragraphe relatif à *l'application du plan de redressement 2011-2015 en date du 23 décembre 2010, afin d'y ajouter les modifications ci-après*, soit :

- la composition du conseil d'administration sera de neuf (9) personnes, incluant deux (2) représentants municipaux, mais ceux-ci n'auront droit qu'à un seul vote. Le conseil d'administration pourra ainsi ajouter une autre personne pour siéger sur celui-ci ;
- la composition du comité des finances sera de cinq (5) personnes, dont les deux (2) représentants municipaux, qui, dans le cadre de cette fonction, conserveront les deux droits de vote qu'ils possèdent déjà.

**Rés # 13-02-27      MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 06-04-10, RELATIVE-MENT AUX RÉMUNÉRATIONS DES PRÉPOSÉS À L'ENTRÉE ET À LA SÉCURITÉ**

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de modifier le paragraphe relatif à la rémunération des préposés à l'entrée et à la sécurité au Centre culturel Raymond-Marie Tremblay, de la résolution 06-04-10, comme suit :

- la personne embauchée par la secrétaire pour s'occuper de l'entrée (guichet) bénéficiera d'une rémunération de 35 \$ par activité. Si l'évènement comporte un souper, cette rémunération sera portée à 50 \$ ;
- la personne embauchée par la secrétaire pour s'occuper de la sécurité bénéficiera d'une rémunération à un taux horaire de 11 \$.

La présente résolution est rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Rés # 13-02-28      MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 12-12-13, RELATIVE-MENT À L'ACHAT DE MOBILIER URBAINS ET DE PONTONS FLOTTANTS POUR LE QUAI DE PORT-AU-PERSIL**

Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution numéro 12-12-13, comme suit :

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame la directrice générale et/ou monsieur le directeur général adjoint à procéder à une demande d'appel d'offres publique pour tout achat de plus de 25 000 \$, pour du mobilier urbain et des pontons flottants à être installés au quai de Port-au-Persil.

**Rés # 13-02-29      INTERDICTION DE VENTES DE BOISSONS ÉNERGÉTIQUES DANS LES ÉDIFICES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE les habitudes de vie sont fortement influencées par l'offre alimentaire des différents lieux et que les municipalités ont un rôle prépondérant dans la mise en place d'environnements alimentaires sains;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'obésité est préoccupant et que cette condition affecte la santé, la qualité de vie et le bien-être de la population, en plus d'engager des coûts sociaux importants;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec ne peut enrayer à lui seul l'épidémie d'obésité et doit compter sur la contribution des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire s'impliquer activement en matière de promotion de la santé et du bien-être en aidant les citoyens à adopter un mode de vie sain;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs établissements municipaux, dont les lieux sportifs et récréatifs, sont fortement fréquentés par les enfants et les adolescents;

CONSIDÉRANT QUE la consommation de boissons énergisantes peut présenter des risques pour la santé chez certains groupes de la population, dont les enfants et les adolescents;

CONSIDÉRANT QUE à l'instar de plusieurs organisations oeuvrant en santé publique, la municipalité est préoccupée par la consommation grandissante de boissons énergisantes par les jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la consommation de boissons énergisantes lors de la pratique d'un sport peut présenter des risques pour la santé et que, par conséquent, la vente de telles boissons est incohérente dans les lieux destinés à l'activité physique;

À CES CAUSES, sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers la vente de boissons énergisantes ne soit pas autorisée dans les établissements municipaux de la Municipalité de Saint-Siméon.

**Rés # 13-02-30      APPUI AU PROJET DE MAGASIN GÉNÉRAL À PETIT-SAGUENAY**

CONSIDÉRANT QUE le seul poste d'essence de la Municipalité de Petit-Saguenay a cessé ses opérations en mai 2012 ;

CONSIDÉRANT QU' une relance temporaire a été effectuée par la Coopérative de consommation de Petit-Saguenay à compter du mois d'août 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE que la centralisation de l'ensemble des services commerciaux de Petit-Saguenay est la seule solution qui soit à la fois rentable et qui permette de maintenir le niveau de service actuel ;

CONSIDÉRANT QUE que la Coopérative de consommation a présenté un projet d'investissement de 1,7 M \$ pour construire un « magasin général » sur le site actuel des *Magasins DDMT* ;

CONSIDÉRANT QUE plus de 250 citoyens de Petit-Saguenay ont apporté un appui unanime au projet lorsque celui-ci a été présenté à l'AGA de la Coop de consommation du 16 novembre 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Petit-Saguenay est une municipalité dévitalisée selon la typologie du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le maintien des services de proximité est une condition essentielle à la vitalité des milieux ruraux ;

À CES CAUSES, sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Saint-Siméon considère que le susdit projet est capital pour la vitalité socio-économique de Petit-Saguenay ;

QUE le conseil municipal de Saint-Siméon appuie fortement le projet de centralisation des services commerciaux de la Coop de consommation de Petit-Saguenay.

**Rés # 13-02-31            OUVERTURE DU CHEMIN SAINTE-ANNE**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la *Ferme & Érablière Le Boisé* à procéder à l'ouverture du chemin Sainte-Anne à partir du 25 février 2013, sur une (1) seule voie, en aménageant des zones facilitant le passage de deux (2) véhicules en même temps, à partir de l'intersection « est » de ce chemin avec la rue Saint-Laurent (route 138), soit du côté du restaurant Le Routier, jusqu'à sa propriété.

**Rés # 13-02-32            CONCOURS « LES PRIX DU PATRIMOINE DE CHARLEVOIX »**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de soumettre la candidature de notre municipalité dans le cadre du concours « Les prix du Patrimoine de Charlevoix », dans les volets suivants :

- *Conservation et préservation* :            pour la restauration du quai de Port-au-Persil
- *Interprétation et diffusion*        :        pour les activités et l'exposition sur les Fêtes du 200<sup>e</sup> anniversaire de Port-au-Persil
- *Préservation et mise en valeur du paysage*            :        pour la construction d'un kiosque et la mise en place de sentiers et d'infrastructures dans le Pôle de découverte de Port-au-Persil.

**Rés # 13-02-33            DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- Corporation des Loisirs de Baie-des-Rochers, aide financière pour 2013            2 000,00 \$
- Association touristique de Charlevoix :
  - o cotisation annuelle 2013 pour le camping municipal (taxes incluses)            653,76 \$
  - o cotisation annuelle 2013 pour la municipalité (taxes incluses)            5 312,33 \$
- Comité d'organisation des mesures d'urgence régionales de Charlevoix-Est (COMUR), cotisation 2013            100,00 \$
- Réseau « Les Arts et la Ville », cotisation 2013            100,00 \$

**Notes**            Dans son souci de transparence, monsieur le conseiller Vincent Dufour dépose au conseil municipal et devant l'assemblée présente, copies de sa facture de contrat de déneigement pour l'hiver 2012-2013.

**CORRESPONDANCE :**

- **MINISTRE DU PATRIMOINE CANADIEN ET DES LANGUES OFFICIELLES**  
Célébration du 48<sup>e</sup> anniversaire du drapeau du Canada le 15 février 2013.
- **MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS**  
Versement d'une somme de 144 369,85 \$ à la MRC de Charlevoix-Est, dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.*

- **RÉSEAU BIBLIO DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES**  
Le mois de février est décrété « *Février mois Coup de cœur* ».
- **OFFRE DE SERVICE**
  - o Monsieur Richard Ouellet (ordures);
  - o Madame Huguette O. Tremblay (ordures).
- **LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)**  
Ristourne de 1 777 \$ sur notre prime d'assurances.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 43 et prend fin immédiatement (aucune question).

**Rés # 13-02-34 FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 45.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Tremblay  
Maire

---

Gérald Bouchard  
Directeur général adjoint